

Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

Accompagnement pour la mise en place d'une
Convention Territoriale Globale (CTG)
avec la CAF du Maine-et-Loire

Présentation de la CTG

Conseil Municipal - 15 novembre 2023

Liminaire sur le sens et les finalités de la CTG

Les finalités de la Convention Territoriale Globale (CTG) :

1

- **Partager une lecture commune des enjeux éducatifs** du territoire et ainsi mieux répondre aux besoins de toutes les familles de la commune.
- **Conforter la relation partenariale entre la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou et la CAF 49** selon un projet d'une durée de 5 ans (2023-2027).

Les principaux enjeux liés à une telle démarche :

2

- **L'adaptation de l'action éducative à l'évolution des besoins des familles** → « *Pour une offre éducative garantissant la qualité de vie et le bien-être de tous* »,
- **Le renforcement des synergies entre les acteurs du territoire** → « *Faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul* ».

La démarche menée dans la perspective de la CTG :

3

- **Réalisation d'un diagnostic** permettant une lecture commune des besoins et enjeux éducatifs.
- **Définition d'un projet** structuré selon une ambition générale, quatre orientations et deux principales conditions de réussite.

Le travail à mener suite à la signature de la CTG :

4

- **Engager les premières actions du projet** en veillant aux conditions permettant la bonne mise en œuvre du programme d'actions.

1

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC:

- Les principaux enseignements liés aux dynamiques sociales territoriales
 - Les principaux enseignements liés à la politique éducative
 - Les enseignements « transversaux »

1

Les principaux enseignements liés aux dynamiques sociales territoriales

- **La dynamique démographique** : Une croissance démographique stable, mais inférieure aux autres communes de 1^{er} couronne. Un vieillissement qui s'accélère et plus important que sur ALM.
- **Le peuplement et l'occupation des logements** : un nombre moyen d'occupants par logement en baisse et une part importante de logements sociaux (35% contre 25% sur ALM)
- **La composition des ménages** : Une forte hausse des familles monoparentales (+11,5 pts en 10 ans) qui se traduit par une forte demande de logement.
- **La situation économiques des familles** : Des écarts assez marqués et une part de familles à faible QF légèrement supérieure à ALM (en particulier celles de 600€ à 900€ QF)
- **La fragilité sociale des familles** : une hausse des accompagnements de la MDS qui, au-delà des effets de la crise sanitaire, traduisent les écarts de situation sociale et éducative au sein de la commune.
- **La tendance du chômage** : Une baisse quasi-constante du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2019.
- **Les perspectives de développement du logement** : Une hausse du nombre de logements (+930 entre 2018 et 2027) qui, notamment avec la hausse des séparations de couple, ne devrait pas se traduire, à court terme, par une hausse massive du nombre d'habitants sur la commune.

2

Les principaux enseignements liés à la politique éducative

→ L'offre globale de service :

Une offre globalement bien développée et structurée, tant en termes d'équipement que de services.

→ La Petite Enfance (0-3 ans)

- **Une offre d'accueil significative et diversifiée, mais qui ne répond pas à toutes les familles**, notamment les plus fragiles économiquement → Un frein pour le retour à emploi ou à la formation.

→ L'Enfance (3-11 ans)

- **Une offre d'ALSH importante et bien structurée mais saturée sur certaines périodes et qui est de moins en moins fréquentée par les familles les plus modestes et/ou fragilisées.**
- **Une offre de séjours et de mini-camps qui fait défaut** aux yeux des familles et professionnels de l'Enfance → Des expériences collectives intéressantes en termes de « *vivre ensemble et d'aller vers* ».

2

Les principaux enseignements liés à la politique éducative

→ La Jeunesse (12-25 ans)

- Une **offre jeunesse intéressante, mais qui doit**, avec la nouvelle équipe, **redéployer son action** en direction des jeunes et faciliter la transition entre l'Enfance et la Jeunesse → « **Aller vers** »
- Une **action d'Information Jeunesse qui peine à redémarrer depuis la crise sanitaire** et le renouvellement de l'équipe et qui pose la question des modalités d'intervention.

→ L'accompagnement à la parentalité

- **Des actions parentalité qui concernent surtout la Petite Enfance** et peu les parents ayant des enfants de 6 ans et plus. Pour autant, les principales attentes des parents portent sur des sujets liées à l'Enfance et la jeunesse.

3

Autres enseignements « transversaux »

→ L'Animation de la Vie Sociale (AVS)

- **Le VPR, une structure bien développée mais encore insuffisamment identifiée** (55% des familles ne la connaissent pas bien).
- Une offre d'AVS non-négligeable, mais des familles qui souhaiteraient plus d'animations et évènementiels tout au long de l'année et sur les différents quartiers.
- **Un renouvellement des bénévoles associatifs de plus en plus problématique** notamment depuis la crise sanitaire.

→ L'accès au numérique et démarches administratives en ligne

- **Des actions du VPR intéressantes mais peu fréquentées :** ateliers et permanences numériques + PIJ
- **Un Guichet Unique qui joue un rôle de plus en plus important**, notamment en direction des familles étrangères et/ou ayant des difficultés liées à la maîtrise de la langue

Des liens
entre les
deux à
renforcer

→ Les partenariats et réseaux d'acteurs

- **Des partenariats tout à fait intéressants, mais des collaborations plus limitées depuis la crise sanitaire et qui peinent à être relancées → Des réseaux à amplifier**

2

STRUCTURATION GENERALE DE LA CTG :

L'ambition générale, les orientations stratégiques et les conditions de réussite



La structuration générale de la CTG

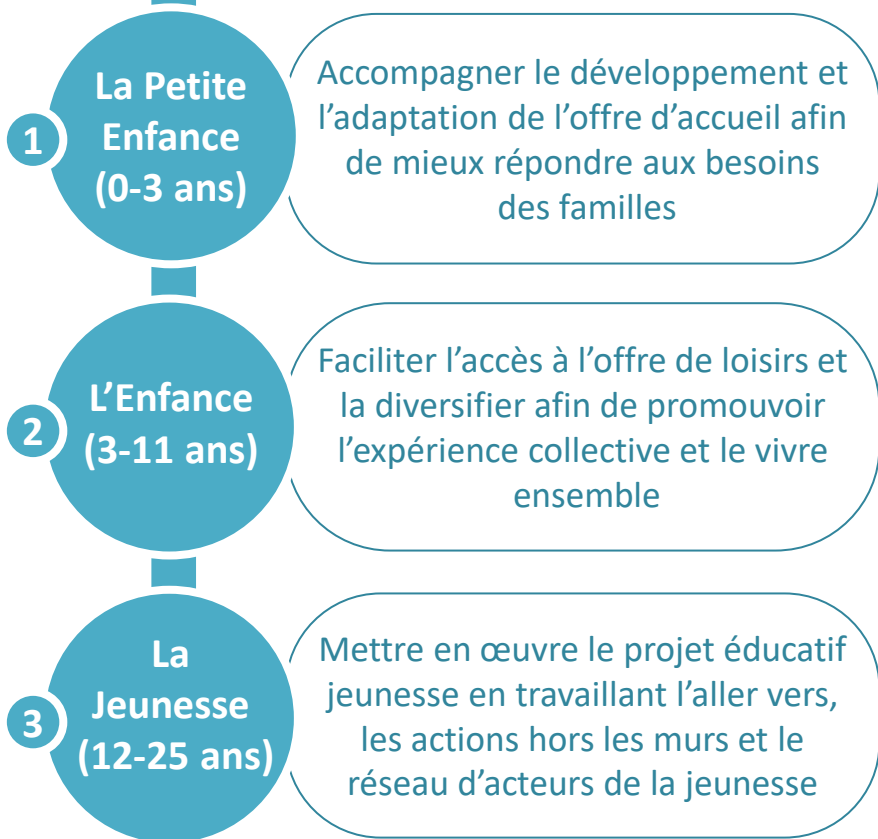
L'esprit

L'ambition générale de la CTG :

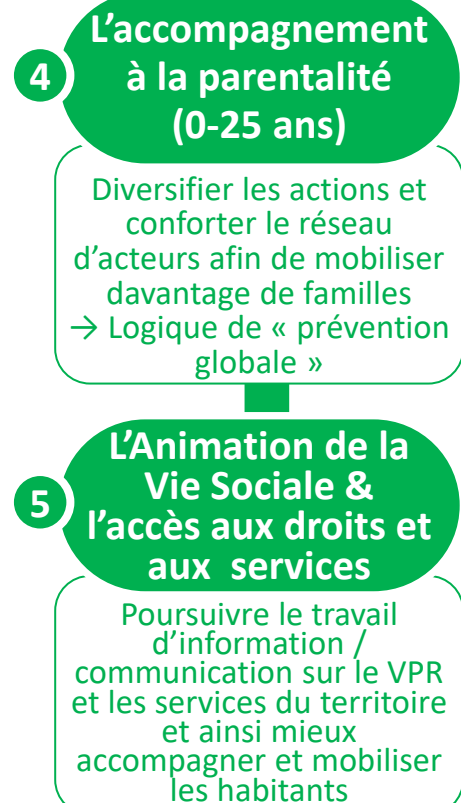
« Renforcer la continuité et la cohérence des parcours éducatifs à travers la structuration des partenariats et l'adaptation de l'offre aux besoins des familles »

Le sens : Les contenus stratégiques et opérationnels

Orientations thématiques



Orientations transversales



La méthode

Deux conditions de réussite :

- Le portage politique du projet auprès des acteurs locaux
- La structuration, le pilotage et l'animation des réseaux d'acteurs

2 Les actions déclinant les orientations stratégiques

Orientations thématiques

Les actions & feuilles de route

1

**La Petite
Enfance
(0-3 ans)**

Accompagner le
développement et
l'adaptation de
l'offre d'accueil afin
de mieux répondre
aux besoins des
familles

- **Action 1 : Maintenir et conforter l'offre d'accueil individuel** → Sensibiliser & promouvoir le métier d'Assistant Maternel (AM) et faciliter leur implantation.
- **Action 2 : Approfondir la réflexion sur les actions permettant de mieux répondre aux besoins des publics en insertion** (accès à la formation & l'emploi) → **Feuille de route**
- **Action 3 : Développer la réflexion avec les acteurs économiques** (et ALM) sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance et les pistes permettant d'accompagner le développement de l'offre → **Feuille de route**

2 Les actions déclinant les orientations stratégiques

Orientations thématiques

Les actions & feuilles de route

2

**L'Enfance
(3-11 ans)**

Faciliter l'accès à
l'offre de loisirs et la
diversifier afin de
promouvoir
l'expérience
collective et le vivre
ensemble

- **Action 4 : Renforcer l'accessibilité à l'ALSH** en facilitant les inscriptions en ligne, en ajustant les modalités tarifaires et en accompagnant les familles « empêchées ».
- **Action 5 : Etudier les modalités permettant de proposer d'autres formes d'expériences collectives aux enfants de 3 à 11 ans** (nuitées à l'ALSH, mini-camps, séjours...). → **Feuille de route**
- **Action 6 : Faciliter la transition entre l'Enfance et la Jeunesse** en retravaillant les modalités d'accueil proposées au Club Ados et à l'Annexe → **Feuille de route**

2 Les actions déclinant les orientations stratégiques

Orientations thématiques

Les actions & feuilles de route

3

La Jeunesse (12-25 ans)

Mettre en œuvre le projet éducatif jeunesse en travaillant l'aller vers, les actions hors les murs et le réseau d'acteurs de la jeunesse

- **Action 7 : Amplifier le travail « d'aller-vers » en direction des jeunes et des parents** à travers trois principaux axes :
 1. Consolider l'action en direction des 11-13 ans à partir de l'Annexe notamment.
 2. Développer les actions « hors les murs » en direction des 14-17 ans à partir des équipements de la commune et avec les associations locales et les clubs sportifs.
 3. Renforcer l'action d'information jeunesse et de prévention auprès des jeunes de 11 à 25 ans (Une piste : Vers la création d'un CMJ).
- **Action 8 : Mettre en place et animer une instance de coordination jeunesse** qui permette d'élargir les partenariats à l'ensemble des acteurs concernés.

2 Les actions déclinant les orientations stratégiques

Orientations transversales

4 L'accompagnement à la parentalité (0-25 ans)

Diversifier les actions et conforter le réseau d'acteurs afin de mobiliser davantage de familles
→ Logique de « prévention globale »

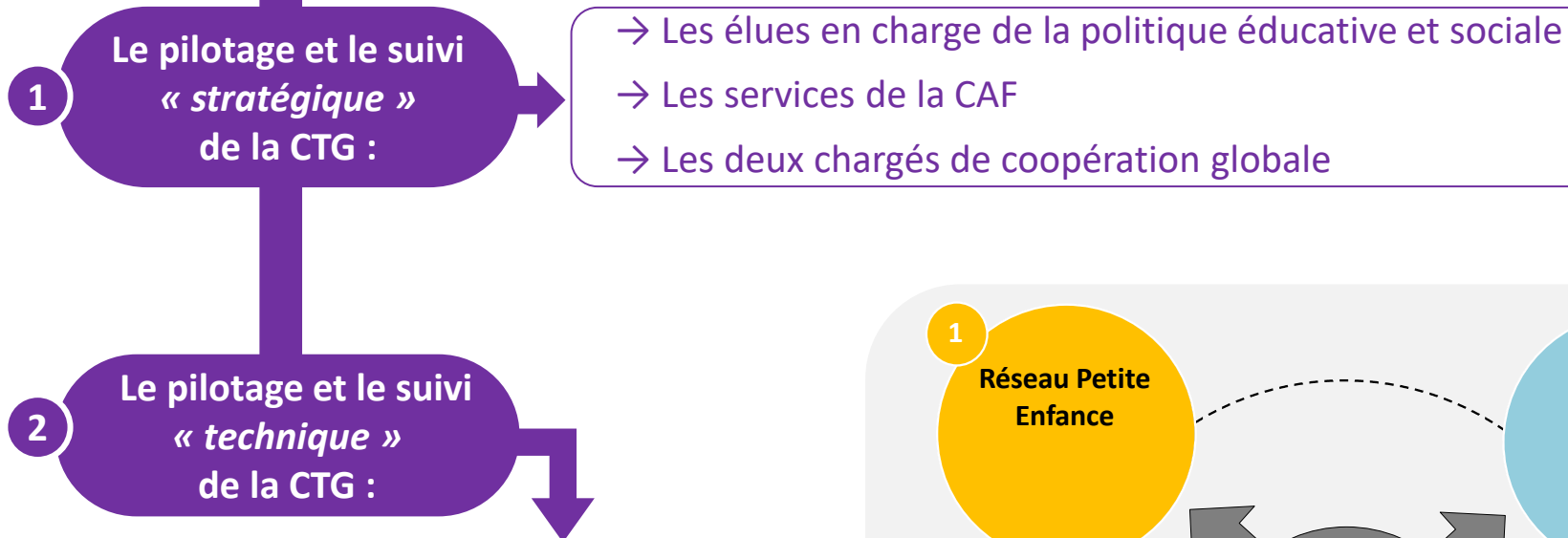
5 L'Animation de la Vie Sociale & l'accès aux droits et aux services

Poursuivre le travail d'information / communication sur le VPR et les services du territoire et ainsi mieux accompagner et mobiliser les habitants

Les actions & feuilles de route

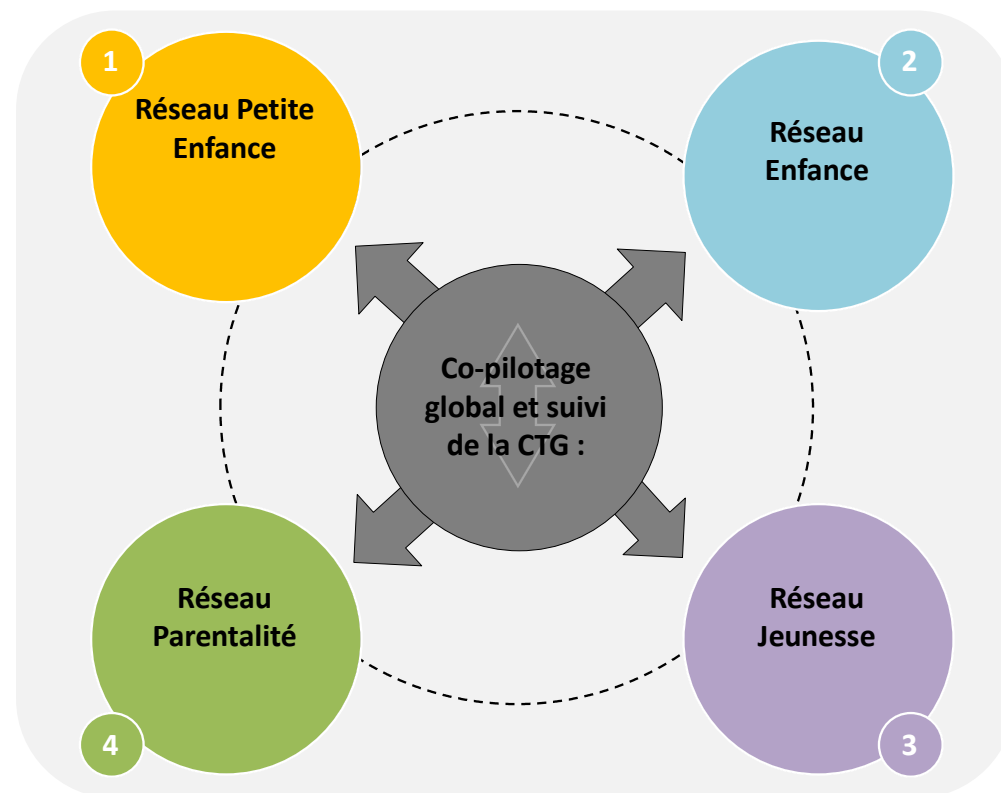
- **Action 9 : Structurer & animer le réseau d'acteurs déployant des actions de soutien à la parentalité** → Un pilotage du réseau assuré par le VPR afin d'assurer la cohérence globale, la coordination et la visibilité des actions et renforcer les actions collectives.
- **Action 10 : Elargir la visée des actions parentalité à l'ensemble des familles ayant des enfants de 0 à 25 ans** → Vers la mise en place d'une programmation annuelle partagée.
- **Action 11 : Renforcer et diversifier les modalités d'information et de communication sur le VPR auprès des habitants** → Mieux faire connaître les actions menées dans le cadre du VPR.
- **Action 12 : Promouvoir l'engagement citoyen et le bénévolat** afin de pérenniser la vitalité associative et l'action menée au VPR pour, avec et par les habitants.
- **Action 13 : Poursuivre le travail partenarial permettant d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives et pour un meilleur accès aux droits et aux services.**

Le pilotage & le suivi politique et technique de la CTG



Ce pilotage technique permet d'assurer deux fonctions différentes :

- La fonction de pilotage global et de suivi technique de la CTG.
- La fonction de structuration et d'animation de quatre principaux réseaux d'acteurs



3

**ELEMENTS DE SYNTHÈSE LIÉS
À LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DE LA CTG :**

- Calendrier de mise en œuvre des actions
- Modalités d'évaluation de la CTG

3 Calendrier indicatif de mise en œuvre des actions de la CTG

Les 13 actions de la CTG		2024	2025	2026	2027
Actions thématiques	Action 1 : Maintenir et conforter l'offre d'accueil individuel → Sensibiliser & promouvoir le métier d'Assistant Maternel faciliter leur implantation.				
	Action 2 : Approfondir la réflexion sur les actions permettant de mieux répondre aux besoins des publics en insertion (accès à la formation & l'emploi).				
	Action 3 : Développer la réflexion avec les acteurs économiques (et ALM) sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance et les pistes permettant d'accompagner le développement de l'offre.				
	Action 4 : Renforcer l'accessibilité à l'ALSH en facilitant les inscriptions en ligne, en ajustant les modalités tarifaires et en accompagnant les familles « empêchées ».				
	Action 5 : Etudier les modalités permettant de proposer d'autres formes d'expériences collectives aux enfants de 3 à 11 ans (nuitées à l'ALSH, mini-camps, séjours...).				
	Action 6 : Faciliter la transition entre l'Enfance et la Jeunesse en retravaillant les modalités d'accueil proposées au Club Ados et à l'Annexe.				
	Action 7 : Amplifier le travail « d'aller-vers » en direction des jeunes et des familles.				
	Action 8 : Mettre en place et animer une instance de coordination jeunesse qui permette d'élargir les partenariats à l'ensemble des acteurs concernés.				
Actions transversales	Action 9 : Structurer & animer le réseau d'acteurs déployant des actions de soutien à la parentalité.				
	Action 10 : Elargir la visée des actions parentalité à l'ensemble des familles ayant des enfants de 0 à 25 ans.				
	Action 11 : Renforcer et diversifier les modalités d'information et de communication sur le VPR auprès des habitants.				
	Action 12 : Promouvoir l'engagement citoyen et le bénévolat afin de pérenniser la vitalité associative et l'action menée au VPR « pour, avec et par les habitants ».				
	Action 13 : Poursuivre le travail partenarial permettant d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives et pour un meilleur accès aux droits et aux services.				



Durée de l'action

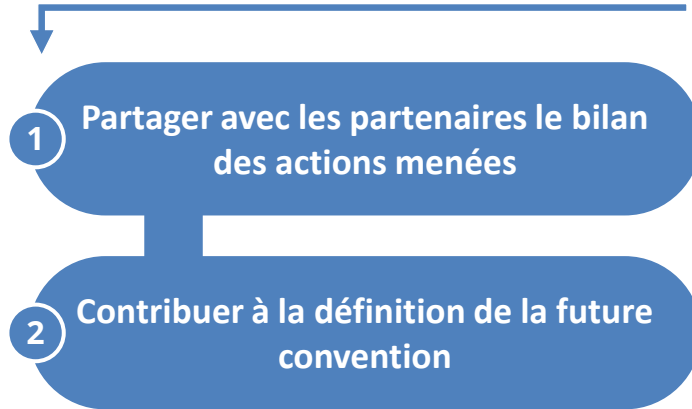
● Point d'étape de l'action

● Evaluation finale de l'action

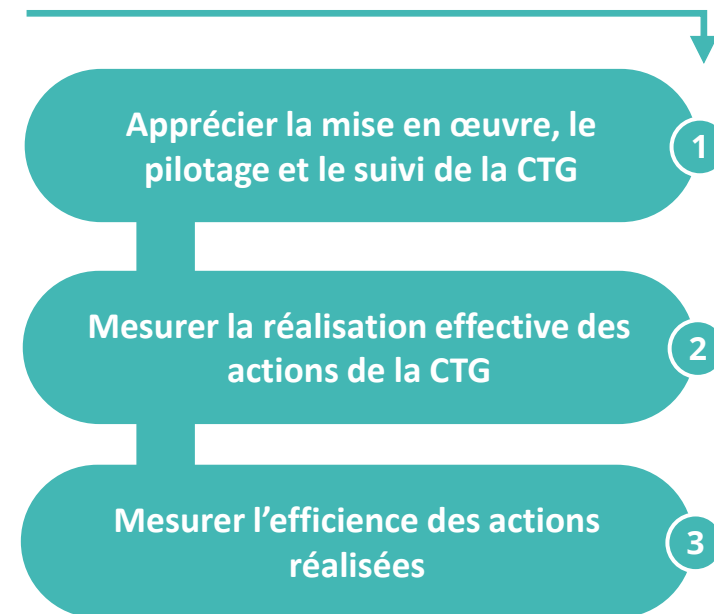
4 Modalités d'évaluation de la CTG → « Une démarche anticipée et proportionnée »

→ **Sur le fond** : La démarche d'évaluation doit être appréhendée selon au moins deux principales finalités et trois grands registres évaluatifs.

Les deux principales finalités :



Les trois grands registres évaluatifs :



→ **Sur la forme** : La démarche d'évaluation doit être anticipée et cohérente par rapport aux moyens humains qui seront mobilisés pour ce travail.

→ **Mise en œuvre opérationnelle de l'évaluation** : Définition de la méthode d'évaluation (Référentiel d'évaluation) dès l'engagement de la CTG.